

# Roch'Infos

## Octobre 2015

Imprimé par nos soins

## Le mot du Maire

La rentrée nous a amené son lot de nouveautés gouvernementales qui ne sont pas faite pour nous rassurer et nous assurer une sérénité dans nos fonctions municipales. Plusieurs mesures nous impactent directement et fortement :

- **Seuil minimum d'habitant** dans une communauté de communes, 5000 hab en zone montagne, ce qui n'aurait pas dû nous impacter (CCMO2L 12000 hab) mais qui oblige nos voisins de la CC des Hauts du Doubs à se marier avec une autre CC. On sait très bien ce qu'un mariage obligé et célébré dans l'urgence apporte comme conflit. Les raisons seront multiples : compétences différentes, taux d'imposition différents, bassin de vie différent ...

- **Baisse des dotations de fonctionnement des communes** avec en plus des prises de compétences obligatoires sans compensations financières. Pour exemple l'abolition de la mise à disposition gratuite des services instructeurs des permis de construire par la DDT (obligation de créer un service instructeur payant au sein de la CCMO2L).

- **La commune se vide petit à petit de toutes ses compétences** au profit de la Communauté de Commune (eau potable, assainissement, urbanisme, déchets, tourisme, scolaire...).

- **Urbanisme** : l'état crée des mesures pour favoriser et obliger les propriétaires de terrain en zone constructible à céder leurs biens, aidés en cela par le GRENELLE de l'environnement.

o **Obligation de transformer les POS** (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) afin d'intégrer le grenelle et les nouvelles directives de constructibilités ; Incidences : les propriétaires vendent de peur que les terrains ne change d'affectation.

o **Suppression des COS** (Coefficient d'Occupation des SOL) on peut construire sans limitation de surface plancher.

o **Suppression des minimums de surface pour implanter une maison** avec obligation au contraire, de limiter la surface des parcelles pour augmenter le nombre de construction dans un périmètre.

o Plus-values sur la vente de terrain en zone constructible qui sont exonéré de taxes. Et taxations des propriétaires qui ont des surfaces constructibles non construites.

Toutes ses mesures sont créées pour favoriser et obliger les propriétaires en zones constructibles à céder leurs biens. Et pour construire un maximum de surface plancher sur un minimum de surface foncière. Un certain nombre de projets privés sont dans les tuyaux sur notre commune.

La liste serait longue et fastidieuse, mais le plus souvent nous avons les informations le jour où il faut appliquer les décrets de loi, ce qui nous met au pied du mur et nous oblige à faire les choses dans l'urgence sans avoir notre mot à dire. (Loi nôtre, modification des périmètres des cantons et régions, modification des seuils de CC, modification des règles d'élection...).

Toutes ces lois sont faites au bénéfice des grandes agglomérations et non adaptées à la vie en milieu rural.

Je ne suis pas là pour faire de la politique mais une chose est sûre : les lois et décrets sont créés par des parlementaires qui sont élus par les électeurs qui se déplacent aux urnes.

Pour rappel :

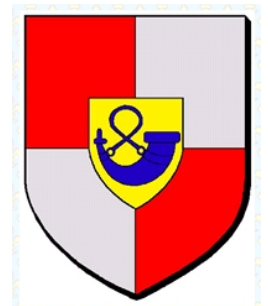
### Elections Régionales les 6 et 13 décembre 2015

Vous pouvez venir tenir le bureau de vote à nos côtés si vous avez deux heures à consacrer à votre commune.

Je souhaite bon vent à Bertrand Thomet après 17 années passées au service de la collectivité. Merci d'accueillir Jonathan Lanquetin dans ses nouvelles fonctions. Ces changements de personnel engendreront une modification des façons de travailler, en particulier sur l'organisation de la tournée de déneigement cet hiver.

Je remercie la nouvelle équipe dirigeante de l'association des P'tits brigands pour son engagement à faire vivre les activités périscolaires.

Lionel Chevassu



# ACTUALITES

## UN NOUVEAU MODE DE GESTION DES DECHETS : LA REDEVANCE INCITATIVE

La Communauté de Communes s'est engagée cette année dans le changement du mode de financement du service d'enlèvement des ordures ménagères, et ce conformément à la loi dite du Grenelle de l'Environnement.

Actuellement, ce service est financé par le paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le calcul s'appuie uniquement sur le foncier bâti.

Prochainement, l'instauration d'une redevance incitative permettra de lier le prix payé par l'utilisateur et l'utilisation du service rendu, qui dépendra donc de la quantité de déchets produits.

L'objectif recherché est d'inciter financièrement tous les producteurs de déchets à réduire leur production d'ordures ménagères en renforçant les pratiques de tri et de compostage, ou encore par les diverses actions de réduction à la source (en limitant le gaspillage alimentaire par exemple).

Le planning de mise en place prévoit plusieurs étapes, échelonnées à compter de l'automne 2015, et jusqu'à l'application de la grille tarifaire à partir de janvier 2017.

Dans l'intervalle, l'année 2015 verra se dérouler la phase d'enquête et la dotation des bacs à chaque usager et l'année 2016 sera une année de test, incluant l'application technique de la collecte, et une facturation « à blanc » permettant à chaque usager de s'inscrire dans la démarche.

Pour l'organisation de la collecte, le principal changement concerne la mise à disposition d'un bac à couvercle jaune pour les emballages recyclables et les papiers. Seul le verre et les textiles seront collectés dans les points d'apport volontaire. Les ordures ménagères restent également collectées en bac à couvercle vert.

La Communauté de Communes a pleinement conscience de l'importance de ce projet. En effet, cette action bouscule les habitudes de chacun, et engendre des craintes quant à d'éventuelles augmentations. A ce jour, l'engagement est de maintenir le coût global du service. Ainsi, la nouvelle tarification entrainera uniquement un nouvel équilibre des coûts pour chacun, en fonction de la quantité de déchets produits.

*Jean-Marc Grosjean - Préval*

Des réunions publiques sont organisées dans différentes communes afin d'informer et de répondre aux questions des habitants.

**Jeudi 29 octobre 20h30**  
**ROCHEJEAN - Salle des fêtes**

Jeudi 22 octobre 20h30  
LES HOPITAUX VIEUX  
Maison de la communauté

Jeudi 29 octobre 18h30  
REMORAY-BOUJEONS - Salle des fêtes

Jeudi 5 novembre 20h30  
SAINT-ANTOINE - Salle des fêtes

**Pour tout renseignement, vous pouvez  
contacter le service déchets de la  
Communauté de Communes**

 **N° Vert** **0 800 100 520**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

# VIE COMMUNALE

## Remerciements

Je remercie tous les bénévoles pour la manifestation du 100ème anniversaire du tunnel Frasné Vallorbe. Grâce à leurs aides la fête fut une réussite sur tous les plans, amitiés, encouragement, solidarité. Sans eux la fête n'aurait pas pu avoir lieu. Bravo aussi aux associations qui ont participé.

## Un grand MERCI A TOUS

*Florence Schiavon*

## Ecole des Fontaines

L'école intercommunale des Fontaines fonctionne avec 7 classes. L'organisation pédagogique est comme suit :

### Rochejean :

29 PS : Classe de Mme Monard

(ATSEM : Mme Cabré)

19 MS + 8 GS : classe de Mme Michaud-Fidey  
(ATSEM : Mme Rech).

18 GS + 6 CP : classe de Mr Tartarin et  
Mr Simonet (ATSEM : Mme Baverel).

### Longevilles Mont d'Or :

22 CP : classe de Mme Sattler.

21 CE1 + 5 CE2 : classe de Mme Tissot.

11 CE2 + 13 CM1 : classe de Mme Benoit.

6 CM1 + 20 CM2 : classe de Mme Vermeeren.

Les horaires de classe sont les suivants : 8h35-11h35 et 13h35-15h55 les lundis, mardis, jeudis, vendredis, et 8h35-11h15 le mercredi.

Les élèves fréquentent occasionnellement la bibliothèque communale, participent à des projets littéraires ou culturels. Ils vont à la piscine de Mouthe chaque année dès la Grande Section. Des séjours scolaires transplantés de 2 jours à une semaine sont organisés régulièrement, notamment cette année pour les élèves de cycle 3.

## Projet Educatif Territorial (PEDT)

Suite aux nouveaux horaires de l'école, les mairies ont pour mission de créer des activités périscolaires. Celles-ci ont pour but premier de promouvoir les activités sportives, culturelles et artistiques et de faire découvrir les particularités de notre patrimoine. Ainsi pour répondre à cette demande et pour répondre également aux besoins des parents qui aimeraient éviter à leurs enfants de rentrer seuls à la maison ...les communes de Fourcatier et Maison Neuve, Les Longevilles Mont d'Or et de Rochejean s'associent pour essayer de mettre en place ces activités. Les enfants vont pouvoir en profiter dès la rentrée des vacances d'octobre.

## Résidence de la compagnie Gravitation à la ferme de la Batailleuse

Pendant la deuxième semaine de Novembre, la compagnie de théâtre **Gravitation**, viendra à la rencontre des habitants du coin pour créer un spectacle théâtralisé ouvert à tous. Un spectacle sur le thème du territoire, lié à un programme d'interventions culturelles initié par le PNR du Haut-Jura. Les infos sur ce Rendez vous vous seront bientôt communiquées !

## Nouvelle entreprise

### Fabrication Française de Sandales en cuir

Marie-Sophie Le Royer

Tel : 06 71 99 63 19

sandales4you@hotmail.com



SANDALES FOR YOU

# AGENDA INFOS PRATIQUES

## Cérémonie du 11 novembre

11 h Dépôt de gerbes de fleurs devant le monument aux morts.

A l'issue de cette commémoration le conseil municipal vous invite à venir partager le verre de l'amitié.

## Jeudi 19 Novembre de 18h30 à 21h

### SOIREE CINE - SOUPE

Au centre du Souleret

Avec l'association ReCiDev (Réseau Citoyenneté Développement), le CLAJ organise une soirée de sensibilisation sur les problématiques actuelles de notre agriculture et de notre alimentation. Projection du film *Les liberterres*, un film de Paul-Jean Vranken et Jean-Christophe Lamy, suivi d'un débat.

## Samedi 22 novembre à 14h

A la salle des fêtes

L'association Les amis de Dionysos organise son

### LOTO SPECIAL VIN (Sur réservation)

30 € la planche de 6 cartons (18 quins)

Tel : 06 83 53 33 13

Mail : olejo@orange.fr

## Vendredi 11 décembre

### à partir de 16h30

**MARCHÉ DE NOËL** à la ferme de la Batailleuse

## Samedi 12 décembre

### MARCHE DE NOEL DE L'ECOLE

Salle des fêtes

## Samedi 19 décembre dès 14h

**FETE DE NOEL, Organisée par la commune**  
**Spectacle et Goûter offert**

## Communauté de Communes

La commission culture de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des 2 Lacs a le plaisir de vous annoncer son prochain évènement.

**SAMEDI 14 NOVEMBRE - 20H**

**COULEUR CAFE**

**(Quator Vocal a Cappella)**

Complexe Les Vallières - Labergement Sainte Marie



**Infos billetterie** : [www.trollsprod.fr](http://www.trollsprod.fr)

## Soirées pizzas à emporter à la ferme de la Batailleuse

Les fameuses pizzas bio du fournil de la Batailleuse reviennent tous les vendredis des vacances de la Toussaint!

**16, 23 et 30 Octobre – de 17h30 à 19h30 – à la ferme de la Batailleuse**

N'hésitez pas à commander à l'avance, à partir du mercredi 13 Octobre, sur place ou par téléphone au **06 68 59 57 88**.

## Les cours de Karine Faivre

### Gym cardio

Le lundi soir de 18h30 à 19h30

### Danse actuelles, Zumba Kids (5/12 ans)

Le mardi soir de 18h à 19h

### Zumba adultes

Le mercredi matin de 10h à 11h

### Bébé gym

le jeudi matin de 10h30 à 11h15

### Danse actuelles Adultes/Ados

Le Jeudi soir de 20h30 à 21h30

*Rochejean - Salle des fêtes*

## QI GONG

Le Qi Gong veut dire travail de l'énergie .

Le Qi Gong fait parti de la Médecine Traditionnelle Chinoise.

Venez découvrir cette discipline aux cours de Catherine Avisseau, infirmière depuis 35 ans.

### Rochejean

le Mardi à 9h45 et 20h à la salle des fêtes

### Métabief

le Mercredi à 17h45 au VTF Le Bief Rouge

Renseignements et inscriptions :

### Catherine Avisseau

18 rue des forges à ROCHEJEAN

Tel : 06 75 48 00 45

e.mail : [catherine.avisseau@gmail.com](mailto:catherine.avisseau@gmail.com)